

COLLONGES-SOUS-SALÈVE C'est l'un des Plans Locaux d'Urbanisme du Genevois les plus controversés, les plus attaqués aussi, surveillé comme le lait sur le feu par sa population et que même le CAUE a jugé trop laxiste, obligeant la ville, deux ans après son opposabilité aux tiers, à ce qu'elle revoie sa copie. Mais le précédent a laissé de sévères traces. Et aucun dispositif ne semble vouloir venir à bout de la méfiance instaurée

PLU pareil...



LE DISPOSITIF AURAIT DÙ CRÉER LES DISPOSITIONS. Une bonne vieille recette que le cabinet d'urbanisme chambérien Epode, mandaté pour élaborer un nouveau PLU sur la base du sulfureux précédent document d'urbanisme, a tenté d'éprouver lors cette 2^e rencontre avec la population, pour ne pas renouveler l'expérience précédente qui avait fonctionné comme une catharsis. Imaginant sans doute que le dispositif adopté au cours de cette réunion destinée à présenter la concertation mettrait dans de meilleures dispositions le public. Bien mieux que ce que la précédente, alors destinée à dévoiler l'audit réalisé par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), lui avait réservé. La grande salle flambant neuve aurait dû isoler les plus réactifs, rendre moins électrique la promiscuité entre élus et administrés. Et la présence de l'association *Savoie Vivante* combattre les envies d'en découdre publiquement par un débat corseté. « *Ça arrive de plus en plus fréquemment* », constate Aurélie Le Meur, directrice de *Savoie Vivante*. De plus en plus souvent, cette présence de médiateurs se substitue aux élus et aux urbanistes pour tenter d'instaurer un dialogue, créer une interface qui ne vire pas à l'eau de boudin. Car le dialogue se durcit. Elle deviendrait donc le dernier rempart aux soirées publiques houleuses. D'ailleurs, l'association fondée en 1978, dont l'une des missions est le dialogue et la médiation, est de plus en plus fréquemment sollicitée. Mais d'ordinaire, son champ d'action se circonscrit essentiellement au département voisin. Seulement, la précédente réunion publique d'informations a laissé craindre aux urbanistes d'Epode de ne pas pouvoir travailler dans un climat de sérénité. Si ce soir-là, l'association s'est expatriée au pied du Salève, c'est donc à la demande d'Epode qui a pensé qu'en mettant de la distance entre les élus et les administrés, le public finirait par en prendre également. Son rôle est de parvenir à éviter dans la mesure du possible que le débat ne s'engage sur ce qui mobilise depuis plus de deux ans une partie de la population et particulièrement l'association APEC (Association pour la Protection de l'Environnement Collongeois) : un Plan Local d'Urbanisme (PLU) permissif dont elle voudrait obtenir l'abrogation ou l'annulation ainsi que celle des permis de construire qu'il a autorisés. En termes de sérénité, ce n'est donc pas la meilleure soirée.

Tenir un peu éloigné du micro le 1^{er} magistrat, Pierre-Henri Thevenoz, président de la commission d'urbanisme qui concentre sur lui toutes les rancœurs, aurait dû permettre d'apaiser ces dernières. Se rendre extrêmement pédagogique en détaillant la procédure d'élaboration d'un PLU (PADD...) et le cadre réglementaire et législatif (SRU, Grenelle II...) extrêmement coercitif le régissant comme s'y livre le consultant en urbanisme de la commune, Patrick Battarel, aurait dû faire prendre conscience des contraintes imposées tant aux élus qu'aux rédacteurs du document. Bref, qu'on n'y fait pas n'importe quoi, n'importe comment et n'importe où. Voilà le message qu'on entend faire passer. Inviter François Cena et Michel Mermin, vice-présidents de la communauté de communes du Genevois (CCG), respectivement l'un de l'urbanisme et du SCoT et l'autre du logement, pour qu'ils détaillent les sévères perspectives envisagées pour Collonges au sein du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et du PLH (Programme Local de l'Habitat) aurait dû détourner l'ire populaire. Répertoire par le SCoT dans les bourgs qui sont au nombre de 4, Collonges ne dispose plus à la consommation de son espace que de 7 à 10 hectares par an sur lesquels sont autorisés jusqu'à

50 logements par hectare. Au titre de la loi SRU (loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains) qui la rattache à l'agglomération annemassienne et non à la CCG, la Ville doit réaliser 25% de logements sociaux. Un objectif qu'elle est loin d'atteindre n'en ayant livré à ce jour que 91. D'ici à 2019 lui incombe l'obligation d'en construire 142 supplémentaires. Un casse-tête doublé d'un sacerdoce.

Sans doute a-t-on songé qu'il suffirait de tout cela pour parvenir à assainir l'atmosphère. Sans penser que le PLU ne constitue pas seulement un outil d'aménagement du territoire. Il est bien plus. Pire, même. Un instrument du pouvoir politique par lequel un élu peut faire ou défaire. Normal donc qu'en vertu des enjeux économiques, environnementaux du foncier en Genevois, les passions s'y exacerbent et les esprits s'y échauffent.

Confier les clefs de la soirée à la 1^{ère} adjointe plutôt qu'au 1^{er} magistrat, à celle qui, par ailleurs, préside le groupe de travail révision du PLU au sein du conseil municipal présenté comme « *un interface* » entre les élus et les administrés, participe de la même intention. Et ce mea culpa dont Isabelle Filoche se veut la messagère aurait dû définitivement apaiser les esprits, rasséréner les consciences. L'adjointe assure donc que « *les critiques, les observations et préoccupations dont certains d'entre eux leur ont fait part rejoignent les leurs* », qu'eux, les élus, « *les ont entendues* », que « *les anomalies* » mises en évidence par l'audit du CAUE « *n'ont pas été décelées lors de la validation de ce PLU* » mais que « *force était de reconnaître que ces dernières ne répondaient pas au projet voulu par le conseil municipal* ». Que ce manque de réactivité qui leur a été fort reproché n'est imputable qu'à la sagesse qui les anime, parce que « *la précipitation est l'ennemi de la justesse* ». Mais cette soudaine mise en avant de la 1^{ère} adjointe ne fait que traduire pour certains des intentions plus électoralistes qu'urbanistiques. Isabelle Filoche ne manque pas de fermeté. D'arguments aussi, employant à dessein des expressions idoine telles que « *bâtir un socle commun de connaissances* », « *étudier ensemble les possibilités de développement dans un cadre contraint* ». Laisse entendre également qu'ils sont là pour les écouter..., que leurs interventions sont prises en compte. « *Il faut absolument qu'on instaure une concertation avec la population pour alimenter le diagnostic et qu'il soit collectif et partagé* », garantit-elle. Sans doute est-ce cela que l'on s'est imaginé.

Ils veulent écouter, eh bien, ils vont entendre. Mais pas forcément ce que l'on souhaiterait d'eux.

Les militants de l'APEC ne se leurrent plus, toute cette mise en scène n'a rien d'innovant, ni de propre à Collonges. Elle est régie par le code de l'urbanisme. Ni plus. Ni moins. D'ailleurs, elle n'apaise en rien les tensions. Certains de ses membres soutiennent que la communication ne s'est pas améliorée, qu'il est toujours aussi difficile d'accéder aux documents, qu'ils n'ont pas suffisamment été associés en amont aux décisions, revendiquent même le droit de participer à ce groupe de travail constitué uniquement d'élus. « *La concertation est prévue par la loi, ce n'est pas la mairie qui l'a décidée*, corrige Vincent Humblot, président de l'APEC, qui s'étonne que cette municipalité qui veut communiquer n'ait pas plus largement diffusé l'heure et le jour de cette réunion. La méfiance s'érige en bouclier. « *Le PADD [Projet d'Aménagement et de Développement Durable] du précédent PLU n'était pas si mal, convient Lauriane Merotto qui a initié le recours en annulation mais la traduction réglementaire a été catastrophique. C'est pour cela que maintenant, on est extrêmement vigilant* ».

Impossible donc d'échapper aux observations et contestations récurrentes précédemment abordées. Elles tournent essentielle-

ment autour de ce PLU en vigueur, du recours en annulation dont il est l'objet, des nombreuses procédures qui grèvent les permis de construire délivrés depuis son opposabilité aux tiers. Ce PLU pour lequel « *il y a eu beaucoup de boulot et de réunions, où l'on a déjà entendu ce qu'était un PLU* » et qu'aujourd'hui, on « *refait avec un autre bureau* » ne laisse pas d'étonner certains. À ceux-là, l'ad-jointe rétorque qu'ils sont « *dans le lancement de la concerta-tion* », qu'il faut « *se concentrer sur ce qu'on fait* » sous prétexte « *d'avoir déjà parlé de ce qu'on a fait* ». « *La réflexion est bonne* » au dire d'Étienne Guyot, urbaniste d'Epode, qui répond qu'ils « *ne partent pas de zéro* » mais que précédemment « *les investigations n'avaient pas été suffisamment poussées* », « *que le PLH, le SCoT, le Grenelle II apportent de nouveaux éléments* » conduisant la collec-tivité « *à réviser son PLU dans un cadre de concertation qui ne ressem-ble pas forcément à celui observé dans le précédent PLU* ». Le sort réservé aux recours actuellement pendants par-devant la juri-diction administrative mobilise l'attention. « *Est-ce qu'on remet tout à plat ou ces recours demeurent ?* », interroge l'un. Un autre doute qu'ils aient bien intégré que « *le PLU 2010 sur lequel ils se basent risque d'être prochainement annulé* » en tout ou partie. Un PLU dont on sollicite « *la mise au congélateur* » en raison d'un certain nombre « *de projets défigurant le village* » et « *pour reve-nir à un POS qui a fait moins de dégâts* ». Le conseiller en urba-nisme réitère les principes déjà énoncés lors de la précédente réunion, à savoir l'application du Règlement national d'urbanisme en cas d'abrogation du document et le maintien de la validité des permis en cours, le retour au POS en cas d'annulation pronon-cée par la juridiction. L'occasion pour le président de l'APEC d'ac-cuser la mairie des lenteurs judiciaires qu'elle alimenterait en retardant à dessein et à coup de mémoires l'audience de l'affaire. Aussitôt, Aurélie Le Meur s'interpose : « *Il y a d'autres lieux pour débattre de cela. On est dans le lancement de la concertation* ». Dans le public, au 3^e rang, quelqu'un souffle : « *Ça commence bien !* ». Dans un mouvement de protestation, les membres de l'APEC se lèvent, feignent de tourner les talons à une concerta-tion dont ils estiment n'obtenir aucune réponse. Humblot calme ses troupes. Chacun se rassoit.

Au 1^{er} rang, cette fois, c'est Françoise Ujhazi, conseillère muni-cipale, membre de la commission urbanisme, qui soudain perd pied. Trépigne en exigeant de l'assemblée d'avoir enfin « *accès aux courriers* » échangés avec la mairie dont elle « *entend beaucoup parler* » mais ignore leurs contenus. L'élue se fait chahuter puis drôlement moquer. « *Tu n'es pas au conseil ?* », l'interpelle-t-on dans les rangs de l'APEC. La conseillère municipale soutient que « *non, elle n'est pas au courant !* » et, mezzo, glisse qu'il « *fallait bien crever l'abcès* ». De l'estrade, Pierre-Henri Thevenoz perçoit les conséquences d'un tel aveu qui ne fait que corroborer les allégations de l'APEC. Quelques minutes plus tard, il brise le silence auquel jusque-là il est astreint parce qu'il « *ne peut pas lais-ser tout dire* » au président de l'APEC et surtout qu'il « *n'a jamais répondu à aucun de ses courriers* » ou encore que « *la mairie fait durer les recours...* ». Colère de l'intéressé qui exige sur-le-champ que « *la mairie publie ses réponses sur le site Internet de la Ville* ». Aurélie Le Meur met brutalement fin à l'échange, empêchant le 1^{er} magistrat de rétorquer malgré ses protestations...

Le retard pris en matière de logements sociaux constitue égale-ment matière à protestation. Non pas qu'on y soit hostile. Mais il paraît insurmontable. Une habitante a tout bonnement compté que 50 logements à l'hectare représente 25 immeubles d'ici à 10 ans et s'inquiète de leur implantation. « *Le retard est là, déplore*

Prix de la transformation(110/100)

61,50 €

€ 1 0,8614 Livre Sterling

€ 1 1,2146 Franc suisse

€ 1 128,7860 Yens

cette spirale de baisse. Se rapprochant lundi soir du seuil très symbolique des 100 dollars le baril. Avant de le percer, pour s'établir à 99,78 dollars le baril, mardi 16 avril.

Après coup bien sûr, les « spé-

RAMASSAGE JOURNALIER SUR LA HAUTE-SAVOIE

SYSTÈME DRI-LOC ET DRI-SÉAL < LOCTITE-COMET >

à son tour Michelle Claveau. On ne pourra jamais le combler en laissant sortir des grosses opérations comme on le fait. Ça veut dire que dans 50 ans, on courra toujours après le logement social. La priorité est de rattraper ce retard ». En jeu les Manessières, pour lesquelles la ville a accordé un permis de construire très controversé. « Que fait la commission à laquelle tu appartiens de ce permis qui crée de l'étalement ? ». Michelle Claveau interpelle Isabelle Filoche qui se refuse à lui répondre sous prétexte que « si elle apporte toutes les réponses ce soir, à quoi servirait la concertation ? ».

L'élue affirme « vouloir prendre son temps ». L'administrée s'agace. « Ça fait deux ans qu'on vous en pose, des questions, et qu'on n'a pas de réponse ». Le ton monte, l'échange dégénère. Il est encore question, dans cette révision qui se veut tout imprégnée de protection de l'environnement, d'une forêt de 7.000 m² d'un seul tenant que certains de ses propriétaires déboisent à loisir et avec ardeur parce que le PLU encore en vigueur n'a pas pensé ou pas jugé utile de la classer et de la conserver. Il y a aussi ce rapport du CAUE dont on moque l'épaisseur ; ces deniers publics que la municipa-

lité utilise contre ses propres administrés et donc contribuables pour se défendre de leurs recours... Et cette 1^{ère} adjointe qui concède qu'il « faut qu'[ils] repensent certaines choses au sein du conseil » et à qui prend « l'envie de s'engager là-dessus », concession qui résonne avec un lointain écho de promesse électorale.

21 heures. Fin du dispositif d'une concertation d'une population toujours aussi mal disposée.

varvier@lefaucigny-hebdo.com



Un précédent PLU jugé trop permissif, des permis trop controversés...



LE FAUCIGNY